

Conseil communal du 14 novembre 2022

Interpellation – Conflit d'intérêts au Centre sportif de Malley

Monsieur le Président,
Chères et chers Collègues,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,

Pour mémoire, le Centre sportif de Malley SA (CSM) est une société anonyme dotée d'un capital de 4'350'000 francs, dont les actionnaires principaux sont les trois communes de Lausanne, Prilly et Renens (avec 60% du capital) ; les autres communes de Lausanne Région et des privés se partageant les 40% restant, dont la BCV. Notre syndic y représente notre commune au conseil d'administration où il siège en tant que vice-président. Le CSM est propriétaire de la Vaudoise Arena.

Le Lausanne Hockey Club (LHC) est locataire de CSM SA. En tant que club sportif, il perçoit des subventions communales de la part de Lausanne, mais aussi de Prilly. Or, le LHC a été sollicité pour soutenir financièrement la campagne électorale de notre syndic en 2021 et y a répondu favorablement à hauteur de 5'000 francs, malgré les diverses subventions qu'il touche des collectivités publiques (cité par 24H, 22.10.2022).

Le Temps du 4 novembre dernier rapporte que « fin 2019, le Centre sportif de Malley avait [...] octroyé des «largesses», selon les propres mots de la Municipalité de Lausanne, à un LHC en difficultés financières, par le biais d'abandons de loyers et de l'ajournement du remboursement d'un prêt de 7,5 millions. Ce geste avait suscité d'importants débats au sein de CSM SA, déficitaire. Le club a en outre fait sa première saison à la Vaudoise aréna, écourtée par la pandémie, sans payer de loyer pour la glace, et a bénéficié d'aides en raison du Covid-19.» et le quotidien d'interroger : « le don au PLR de Prilly serait-il un retour d'ascenseur? » Si la question mérite d'être posée, peu importe finalement la réponse.

Le parti socialiste et indépendant de gauche (PSIG) de Prilly pense qu'il y a clairement conflit d'intérêt dans le fait que le LHC fasse un don, pour sa campagne de ré-élection, au parti de celui qui est vice-président du Conseil d'administration du CSM.

Dès lors, nous demandons à la Municipalité de répondre à la question suivante :

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, comment la Municipalité entend-t-elle redéfinir sa représentation au sein du CSM ?

Yan Giroud
Parti socialiste

